

AUTREMENT VU

Pionnier et victime du développement durable

Bert Luyts

Jeudi 19 mars 2009, 11h30.

Je me trouve sur un coin de rue au Centre ville de Montréal en invitant les passant(e)s à signer la pétition « *Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté* ».

Je suis posté à quelques pas d'un dépanneur⁽¹⁾. Je vois un homme sortir de là, traînant derrière lui une grosse valise noire sur roulettes. Un taxi attend tout près, je pense d'abord que c'est un touriste qui a attendu son taxi au chaud dans le magasin. Mais l'homme fait quelques pas, jette sa valise par terre, et hurle en faisant de grands gestes vers les passant(e)s et vers les voitures qui passent. Ses paroles se perdent dans le vent, les gens pressent le pas, ils ont peur.

Il retourne sa valise et l'ouvre; je vois qu'elle est très usée et qu'elle est remplie de cannettes et de bouteilles vides. Tout en criant il referme la valise et continue sa route. Quand il passe devant moi, je lui demande : « *Qu'est-ce qui ne va pas, monsieur ?* ». Il me répond : « *Ils n'ont pas voulu prendre mes cannettes, estie⁽²⁾. Le dépanneur a quand même assez d'argent pour les reprendre!* ». Il n'attend pas ma réaction et s'éloigne.

J'entre dans le magasin et je m'adresse à l'employé derrière le comptoir : « *Bonjour, je viens de rencontrer un monsieur qui est très fâché parce que vous n'avez pas voulu prendre ses cannettes et bouteilles. Pourtant vous reprenez les contenants consignés, non ?* »

L'employé, un jeune homme dans la vingtaine, me répond poliment : « *J'étais prêt à prendre en partie les cannettes qu'il présentait, mais pas toutes, parce que j'ai instruction de mon patron de ne reprendre que les cannettes des marques que nous vendons nous-mêmes. Quand j'ai dit au monsieur que je ne pouvais pas tout prendre, il s'est fâché tellement que je lui ai demandé de sortir.* »

J'ai dit : « *O.K. Cependant je sais que des personnes comme ce monsieur marchent pendant des heures, allant de poubelle en poubelle, et qu'ils ont besoin de cette petite somme d'argent pour survivre.* »

L'employé : « *Je travaille moi-même au salaire minimum (\$8,50 l'heure) ici. Je sais que c'est dur de vivre avec peu. Notre magasin est assez riche pour prendre toutes les consignes, mais ce n'est pas moi qui décide. Ce qui complique aussi les choses c'est que l'épicerie, un peu plus loin, a enlevé la machine de reprise de consignes. Cela fait qu'il y a plus de gens qui viennent ici avec leurs cannettes vides.* »

Cet événement dont j'étais témoin me questionne. Ces deux personnes, l'une très pauvre, probablement prestataire de l'aide sociale, mais faisant des efforts pour gagner un petit supplément par son activité de ramassage et une autre personne, employée au salaire minimum, devraient être naturellement solidaires, face à une société qui ne les respecte pas, ni l'une ni l'autre. Pourtant elles sont prises dans une logique, qui leur est imposée,

(1) Dépanneur : épicerie ou petit supermarché.

(2) Estie : injure québécoise.

AUTREMENT VU

et qui les met en situation de conflit.

Cet événement fait réfléchir aussi sur la répartition des revenus : d'une part il y a des personnes qui n'ont pas vraiment besoin des cinq ou dix sous⁽³⁾ par cannette vide et qui ne font pas l'effort de les rapporter au magasin. Elles les jettent simplement à la poubelle. RECYC-QUEBEC a rapporté fin février que le taux de récupération des contenants consignés a atteint un creux historique de 68% au Québec. D'autre part il y a des personnes qui sont tellement en manque de revenu qu'elles sont prêtes à faire le ramassage des cannettes dans les poubelles. Probablement cela ne leur donne pas plus que un ou deux \$ pour une heure de fouille, ce qui est bien en dessous du salaire minimum. Même pour cette activité désagréable et peu payante la concurrence est rude : dans un parc à Montréal, un matin à sept heures trente, j'ai aperçu deux personnes qui faisaient le tour des poubelles en même temps. Cette activité est en quelque sorte un indicateur de la grande inégalité de revenus.

Aux personnes qui jettent leurs cannettes, ne pourrait-on pas leur augmenter les impôts, puisqu'ils jettent en fin de compte de l'argent à la poubelle et commettent l'incivisme de ne pas coopérer au recyclage des matières premières ? Avec cet impôt supplémentaire le gouvernement pourrait créer des jobs corrects, accessibles à des personnes qui n'ont pas les diplômes nécessaires pour le marché de l'emploi. Ou encore garantir un revenu minimum plus décent.

Cet événement montre que les efforts pour une économie durable, respectueuse de l'environnement, sont parfois mal répartis. De grandes entreprises cherchent à faire le minimum. Évidemment, elles doivent faire face à la concurrence et veulent réduire leurs coûts. Mais le gouvernement ne pourrait-il pas réguler et contrôler afin d'obliger tous les acteurs à des efforts équitables ? Dans tous les cas, l'homme qui a ramassé une valise pleine de cannettes a fait plus que sa part.

Combien de temps cet homme pourra-t-il continuer encore à gagner quelques sous de cette manière ? L'abolition du système des contenants consignés ne va pas tarder au Québec : la commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a recommandé l'abandon de la consigne sur les cannettes et les bouteilles de plastique à usage unique. La commission privilégie la collecte sélective de ces contenants.

Ce choix sans doute bien argumenté, est-il acceptable s'il conduit à une perte de revenu pour l'homme qui ramasse des cannettes ? Peut-être le ministre de l'environnement aura-t-il l'intelligence de se servir de l'article 20 de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : « *Chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes et des familles qui (...) sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement* »⁽⁴⁾. ■

(3) Un sou = un dollarcent.

(4) Jusqu'à présent aucun ministre n'a fait usage de l'article 20 de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée fin 2002 par l'Assemblée nationale du Québec.